

AIPR- Opérateurs autorisation d'intervention à proximité des réseaux

Métiers et emplois visés :

Conducteurs d'engins de travaux

Public concerné :

Salarié.e

Objectifs de la formation :

Obtenir l'attestation de compétences permettant à l'employeur de délivrer l'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux – Obligation depuis le 1^{er} janvier 2018

- Prévenir les dommages aux réseaux aériens et enterrés lors de travaux effectués dans leur voisinage
- Préparer et exécuter les travaux sur la voie publique ou dans le domaine privé en tenant compte de l'existence de réseaux aériens ou enterrés à proximité, et en prenant les mesures de sécurité nécessaires pour éviter tout dommage à ces réseaux susceptible d'entraîner des coupures des services publics (eau, électricité, gaz, téléphone...), ou des accidents pouvant toucher le personnel des entreprises de travaux ou les riverains (explosion de gaz, électrisation ou électrocution, ...) ou des pollutions pouvant toucher l'environnement (rejets accidentels de produits pétroliers ou de produits chimiques)

Contenu de la formation :

Administratif

- Identification, rôles et devoirs des intervenants dans un projet « à proximité des réseaux » :
- La procédure DICT en détails
- Documents Marché

Réseaux

- (Re)Connaissance des réseaux
- Marquage – Piquetage
- Cartographie

Travaux

- Techniques de travaux
- Le Guide Technique
- Les affleurants
- Constat d'arrêt ou de sursis
- Constat de dommages

Sécurité

- Règles de sécurité élémentaires sur un chantier de BTP : Ça sent le gaz...

QCM

- Passage du test

Méthodes et outils pédagogiques :

La pédagogie utilise l'exposé théorique, la mise en application des thèmes sous forme de travaux dirigés.

Mises en application sur des cas concrets liés aux attentes spécifiques du candidat

Évaluation en ligne sur le site du ministère de l'écologie par un QCM comportant 30 questions

Modalités d'enseignement :

Formation entièrement présentielle

GRETA COTES NORMANDES

Siège social : lycée Curie/Corot - 377 rue de l'Exode - BP 40245 - 50000 Saint-Lô

N° SIRET : 19501219000029 - N° de déclaration d'activité : 2550P200050

Document non contractuel, peut-être soumis à modification

Durée indicative en centre de formation :

7 heures

Pré-requis :

Savoirs de base

Modalités d'admission :

Toute personne travaillant à proximité des réseaux, pratiquant des opérations de travaux sous DTDICT, chargé de conduire des engins, ou d'effectuer des travaux urgents dispensés de DT ou DICT

Niveau d'entrée :

Obligatoire : information non communiquée

Niveau de sortie :

sans niveau spécifique

Validations :

certification du "Ministère de la transition écologique et solidaire"

Certification :

+ d'informations sur la certification RS1282 (libellé exact du diplôme, nom du certificateur, date d'enregistrement de la certification) en cliquant sur le lien suivant <https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/1282/>.

Financement :

CSP
Plan de développement des compétences

Tarif de référence :

165 euros/individuel 850,00 euros/groupe

Lieu(x) de formation :

LE HAVRE

Accès Handicapés :

Accès PMR conforme à la réglementation sur l'accessibilité des ERP

Renseignements et inscriptions

Nom du contact : M. Cédric POISSON
Téléphone : 02 35 51 66 60
Courriel : greta-schuman@ac-normandie.fr